

## PCC 03 : LA CONDUITE D'OPERATIONS EN PHASE TRAVAUX EN PROMOTION IMMOBILIERE

### OBJECTIFS :

- Maîtriser le rôle et les missions des différents intervenants dans l'opération
- Comprendre les enjeux des liens contractuels d'une part et des liens fonctionnels d'autre part
- Être capable d'assumer les responsabilités administratives, financières et organisationnelles de la maîtrise d'ouvrage
- S'impliquer dans les problématiques sécuritaires et environnementales du projet
- Identifier les points-clés de la gestion d'un projet en phase travaux

### PUBLIC :

- Monteurs d'opérations

### PRÉREQUIS APPRENANTS :

- Disposer d'une expérience minimale dans la gestion de chantier

### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre les notions nouvelles abordées à partir d'exemples issus de sa propre expérience et sélectionnés selon le profil des stagiaires, ou à partir des témoignages des stagiaires. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Utilisation d'un diaporama animé
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique et des documents ressources sera remis à chaque participant

### MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation sur exemples illustratifs
- Etude de cas sur la base d'un courrier de l'Inspection du Travail
- Exercices d'analyse de risques
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

### VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

### FORMATEUR :

- Spécialisé dans le droit de la construction, les aspects juridiques et contractuels des opérations, les problématiques de sécurité et d'environnement liées à l'acte de construire

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

### DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

#### **Connaître le cadre juridique du travail illégal**

- L'environnement juridique des relations entre le donneur d'ordre et ses cocontractants : législation, réglementation, clauses contractuelles

#### **Comprendre les rôles et modalités d'intervention des différents acteurs de la construction**

- La fonction centrale du maître de l'ouvrage
- Le périmètre du maître d'œuvre
- Les limites de mission des intervenants du pôle sécurité
- L'entrepreneur et sa responsabilité de constructeur
- La coopération à mettre en place au titre des contrats respectifs signés par le maître d'ouvrage
- Les autres intervenants potentiels
- Les relations avec l'acquéreur au titre du contrat de VEFA

#### **Mettre en œuvre des procédures de contrôle administratif et financier**

- La gestion de la sous-traitance en matière de travaux
- L'implication du maître d'ouvrage dans la lutte contre le travail dissimulé
- Le suivi des clauses financières des contrats de travaux
- La gestion des réclamations des entreprises
- Le compte prorata

**Contact :**

Emmanuelle ESCOFFIER :

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

**DEROULÉ PÉDAGOGIQUE (suite) :**

- Le respect des délais, la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)
- Les travaux modificatifs « acquéreur »

**Identifier les points de vigilance pour mener à bien l'opération**

- Les contraintes de sécurité liées à l'exécution du chantier : distinguer entre sécurité des tiers et des travailleurs
- La gestion des troubles de voisinage : droit de la mitoyenneté et problématique des servitudes
- La prévention des nuisances environnementales de chantier

**Lancer, mener et conclure efficacement un chantier**

- La phase de préparation de chantier
- Les outils contractuels : les clauses pertinentes de la norme NFP 03-001 concernant le CCAG-Travaux pour les bâtiments faisant l'objet de marchés privés
- L'achèvement de l'opération
- Réception des contrats de travaux
- Livraison à l'acquéreur
- Mise en service de l'immeuble

**DUREE :**

- Durée : 2 jours (14 heures de formation)
  - Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
- Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.*
- Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

**TARIF :**

- 990 € HT

Nous vous informons que le référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : [formation@credef.fr](mailto:formation@credef.fr)

Tél : 04.78.30.87.87